



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 juin 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012

4-10 septembre 2012, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République du Soudan (2013-2016)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–6	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	7–12	4
III. Programme proposé	13–18	5
IV. Gestion, suivi et évaluation	19–22	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan (2013-2016)		9



I. Analyse de la situation

1. Le Soudan, un pays en transition d'une situation de conflit à une situation d'après conflit, compte actuellement une population de 33,4 millions de personnes qui est de plus en plus jeune et urbanisée. Le 9 juillet 2011, le Soudan du Sud s'est séparé du Soudan après une période intérimaire de six années conformément à l'Accord de paix global. À l'époque du Soudan uni, le pays a enregistré tout au long des années 2000 une forte croissance économique et une augmentation rapide des revenus par habitant. Toutefois, la croissance n'était pas équilibrée, ce qui s'est soldé par de fortes disparités entre les indicateurs de développement des différentes régions. On s'attend à ce que l'économie soudanaise souffre une réduction considérable due à la séparation du Soudan du Sud, provoquée par la perte de plus de 75 % de la production pétrolière, et aggravée par une dette étrangère importante, des sanctions internationales, des conflits, la réduction de l'aide au développement et la baisse de l'investissement étranger direct. Les récentes pertes de 40 % des recettes budgétaires, de 90 % des recettes d'exportation et de 15 % de la valeur ajoutée industrielle posent des problèmes macroéconomiques additionnels. L'inflation est montée d'environ 5 % depuis son niveau de 2010 pour atteindre 18,1 % en 2011. Face à cette situation, le Gouvernement a annoncé en 2012 des mesures d'austérité fiscale qui comprennent une réduction importante des dépenses publiques et des transferts fédéraux aux États, ce qui risque de compromettre les gains fragiles du développement réalisés durant la décennie passée.

2. En 2011, le Soudan se trouvait à la cent soixante-neuvième place sur 187 pays en ce qui concerne l'Indice du développement humain, avec un indice de 0,611 en matière d'inégalité des sexes, parmi les plus élevés parmi les pays arabes, et 46,5 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le pays enregistre des progrès dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies; toutefois, il prend du retard en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'accès à de l'eau salubre et l'amélioration de l'assainissement. Il existe des différences notables dans l'incidence de la pauvreté entre les zones urbaines et rurales et entre les États de la fédération. Ce sont les habitants des zones rurales, en particulier les femmes et les personnes déplacées, qui sont les plus durement touchés. D'après la Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (2012), la pauvreté demeure persistante en raison de l'inefficacité des plans et stratégies de développement, de l'incidence de la réduction des dépenses publiques sur les services de base et de l'érosion des terres et des ressources naturelles. La situation a été exacerbée par des conflits et le blocus politique et économique des années 90, qui ont abouti à l'exode des capitaux, une dette importante et des termes de l'échange défavorables. L'agriculture demeure la principale source d'emplois, notamment pour les femmes, bien que le secteur urbain non structuré représente plus de 60 % du PIB. En 2009, 13 % de la population active se trouvaient au chômage, contre 11 % en 1993. Le chômage des femmes était près de deux fois supérieur à celui des hommes, et 20 % des jeunes n'avaient pas d'emploi.

3. Le Soudan continuera être vulnérable à des conflits internes et internationaux, et il accueille toujours deux missions, la Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Les conflits qui ont éclaté dans les zones frontalières en 2011 et en 2012 montrent que la situation est toujours fragile. Les conflits locaux ont été

exacerbés par des problèmes non encore réglés de la période de l'Accord de paix global (Abyei, citoyenneté, pétrole et répartition de la dette); les disparités socioéconomiques et politiques; la prolifération des armes légères; les faibles structures de la gouvernance et de l'état de droit; et les limitations des mécanismes nationaux de règlement des conflits. Les femmes sont affectées de façon disproportionnée, tandis que leur potentiel en matière de promotion de la paix n'est pas utilisé suffisamment. Alors que le processus de paix a pris un nouvel élan en 2011 avec la signature du document de Doha pour la paix au Darfour et l'établissement consécutif de l'Autorité régionale pour le Darfour en 2012, les conflits et l'insécurité persistent dans plusieurs régions, avec de nouveaux déplacements de personnes. Une vaste opération humanitaire au Darfour apporte une assistance à près de trois millions de personnes.

4. Conformément à l'Accord de paix global, des progrès ont été accomplis vers la démocratisation, y compris l'adoption de constitutions intérimaires pour la nation et les États et l'établissement d'assemblées législatives représentatives locales. Les élections nationales de 2010 et le référendum sur le Soudan du Sud de 2011 représentent les étapes finales de la réalisation de l'Accord de paix global. Toutefois, de graves problèmes demeurent. Alors que les structures décentralisées sont en place pour ce qui est de la forme, les autorités des États et les autorités locales n'ont qu'une faible capacité à planifier, à prioriser, à gérer les recettes et à coordonner la fourniture de services. La participation des citoyens à la gouvernance locale demeure limitée. Les institutions de l'état de droit se heurtent au problème difficile de l'harmonisation de la législation nationale avec les obligations internationales et régionales, dont la solution exige des politiques claires et un soutien administratif. La conscience limitée qu'ont les gens de leurs droits, l'accès insuffisant aux ressources et le manque de capacité institutionnelle posent un problème aux titulaires de droits et aux créanciers d'obligations.

5. Dans l'ensemble du Soudan, la compétition pour les ressources naturelles et les conflits connexes sont aggravés par la dégradation environnementale résultant des changements climatiques et de l'utilisation abusive des ressources naturelles. Le Soudan est touché par des inondations et des sécheresses, et l'agriculture absorbe quelque 55 % des ressources en eau douce, alors que la baisse des précipitations associée aux variations climatiques peut entraîner une pénurie de l'eau. La faiblesse des mécanismes institutionnels et des politiques nationales en matière de gestion des ressources naturelles ont accru la vulnérabilité de la subsistance des femmes et des hommes vivant dans les zones rurales et dans les communautés semi-urbaines.

6. Le Soudan a fait des progrès vers la réalisation de l'égalité des sexes et la responsabilisation des femmes, qui occupent désormais 25 % des sièges au Parlement et représentent 52 % des personnes suivant des études supérieures. Le Soudan a créé un comité national spécial pour la lutte contre la violence sexiste en 2005. Conformément à la législation relative à l'emploi, les femmes et les hommes ont des chances égales dans ce domaine, et les femmes jouissent d'une protection spéciale en période de conflit armé. Toutefois, leur situation socioéconomique demeure précaire, elles sont les plus affectées par les secousses économiques et climatiques, et elles courent toujours le risque d'être exclues de la reprise économique et de la consolidation de la paix, ce qui souligne qu'il faut promouvoir la responsabilisation économique et politique des femmes dans tous les secteurs.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le descriptif de programme de pays du PNUD pour le Soudan pour la période 2009-2012 mettait l'accent sur le soutien apporté à la mise en œuvre de l'Accord de paix global et les efforts de relèvement au Darfour et au Soudan de l'Est. Il a fait l'objet d'un examen à mi-parcours en 2011, qui a abouti à la conclusion que les grands domaines du soutien demeuraient pertinents, mais qu'il fallait les adapter au contexte de la période postérieure à l'Accord de paix global. Conformément à l'examen, des progrès ont été accomplis dans le développement d'une capacité nationale et infranationale à planifier, suivre, évaluer et réaliser les OMD. Il fallait soutenir plus avant le Gouvernement et les partenaires pour réduire la pauvreté et promouvoir la stabilité macroéconomique, une croissance partagée et l'emploi, l'accent était mis sur les femmes pauvres et les groupes vulnérables, tout en tenant compte de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

8. Le PNUD a contribué sensiblement à la réalisation des principaux objectifs de l'Accord de paix global, dont les premières élections multipartites de 2010 et le référendum sur le Soudan du Sud de 2011. Il s'agissait notamment de développer la capacité des médias, des organisations de femmes et des organisations de la société civile, tâches qui demeureront cruciales à l'avenir. Le PNUD a apporté une aide juridique à plus de 7 300 personnes, par le biais des centres communautaires, facilitant ainsi leur accès à la justice. En collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), le PNUD a créé des structures de police locale, en aidant à instaurer la confiance entre la police et la population. Pour l'avenir, l'examen à mi-parcours recommandait le renforcement de la coopération avec le système de justice coutumière, en soulignant l'élaboration et l'application des lois et des politiques, ainsi que l'amélioration des liens avec la consolidation de la paix grâce à une approche commune à la sécurité des populations locales.

9. Grâce au partenariat du PNUD avec le Fonds mondial, la prévalence du paludisme est tombée de 6,2 % en 2005 à 2 % en 2009. De même, la prévalence du VIH est tombée de 1,6 % en 2002 à 0,67 % en 2009, transformant ainsi une épidémie généralisée en une épidémie à faible concentration dans les zones urbaines. Durant la période de 10 ans de 1999 à 2009, le taux de réussite dans le traitement de la tuberculose est passé à 82 %.

10. D'ici à août 2012, le PNUD aura appuyé la réinsertion de près de 32 000 anciens combattants dans le cadre de l'Accord de paix global et de l'Accord de paix du Soudan de l'Est, contribuant ainsi à la stabilité du pays. Grâce à sa collaboration avec le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies, le PNUD a aidé à mettre en place un cadre juridique et politique pour la lutte antimines et a créé les capacités de base en matière de planification et de coordination du Centre national de la lutte antimines. Il a également pris l'initiative de l'élaboration d'un cadre de relèvement rapide et de stabilisation des communautés locales, créant ainsi un élan pour la transition des secours au développement. Une évaluation extérieure a mis en relief les problèmes posés par la surveillance des anciens combattants et la nécessité de l'établissement de liens plus étroits entre la réinsertion des personnes et le relèvement de la population locale, l'emploi, la stabilisation et la consolidation de la paix. À l'avenir, il faudra adopter une approche plus globale, avec des liens plus étroits entre l'aide apportée en matière de subsistance locale, le relèvement de l'infrastructure locale et les stratégies de gouvernance, l'état de droit et les stratégies de réduction de la pauvreté à plus long terme.

11. Le bureau du PNUD au Soudan a renforcé la capacité nationale à traduire les instruments internationaux sur l'énergie, l'environnement et les changements climatiques en des lois, politiques et structures institutionnelles nationales, telles que la Division des zones arides du Ministère de l'agriculture. Le PNUD a appuyé l'élaboration du plan national d'adaptation, qui s'est soldé par la création de projets d'adaptation pilotes dans 40 villages situés dans quatre États. Le PNUD mettra l'accent davantage sur les interventions locales en vue de renforcer la résilience de la population aux changements climatiques et améliorer la réduction du risque de catastrophes, et encouragera l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité et l'accès à l'énergie « verte ».

12. L'évaluation à mi-parcours a constaté qu'une attention insuffisante avait été accordée aux lacunes existant dans la capacité stratégique des institutions gouvernementales clefs. La portée et l'incidence des initiatives de promotion de l'égalité des sexes demeurent limitées; il faut donc reproduire les bons exemples et définir des niveaux de référence et des indicateurs pour chaque domaine thématique. Il faut renforcer la coordination de l'aide au développement, en soulignant le développement de la capacité de prise en charge du Gouvernement.

III. Programme proposé

13. Sur la base du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2013-2016, le programme de pays soutient la réalisation des principales priorités de développement énoncées dans le plan stratégique de développement national du Gouvernement pour la période 2012-2016. Il est aligné sur le Plan d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés dans trois domaines : développement du secteur privé, changements climatiques et protection sociale. Le programme proposé a été élaboré en collaboration étroite avec le Gouvernement et d'autres partenaires clefs.

14. Le programme soutiendra la transition des secours au relèvement et au développement à moyen et à long terme. Là où cela est viable, il adoptera une approche axée sur des programmes destinés à promouvoir les synergies entre les domaines du programme en vue de promouvoir la prise en charge par le pays et d'assurer la durabilité. Tout en adoptant un rôle de facilitation active en organisant un dialogue de haut niveau sur les questions primordiales, il cherchera également à créer des projets pilotes sur le plan local à des fins de démonstration. Des principes transversaux, tels que ceux relatifs à l'égalité des sexes et la responsabilisation des jeunes, la sensibilisation aux conflits et à l'environnement, et une démarche axée sur les droits de l'homme seront intégrés dans tous les domaines du programme. Si les ressources le permettent, le PNUD étendra la portée géographique de ses programmes pour garantir un soutien à toutes les personnes les plus démunies où qu'elles se trouvent. Conformément au plan-cadre et aux priorités nationales, le soutien du PNUD sera concentré sur les quatre domaines décrits ci-après.

15. **Réduction de la pauvreté, croissance partagée et subsistance durable.** Le PNUD renforcera la capacités nationale et infranationale à promouvoir, planifier et suivre la réalisation des OMD, et soutiendra l'élaboration de politiques macroéconomiques sensibles à l'égalité des sexes qui profitent aux pauvres et reposent sur des données exactes, tout en renforçant les systèmes nationaux de statistiques. Mettant l'accent sur la planification au niveau des États pour la période

postérieure à 2015, le PNUD concentrera ses activités sur la création d'emplois, le développement du secteur privé et l'accès aux systèmes de microfinancement et de protection sociale. Le PNUD collaborera avec des partenaires aux fins de la mise en place de l'infrastructure locale de base nécessaire pour réduire la pauvreté et créer un environnement propice à la réinsertion et au retour des personnes déplacées. Il continuera à faciliter un accès équitable des pauvres à des débouchés durables en vue de promouvoir la réduction de la pauvreté et de soutenir les activités de relèvement. On emploiera une approche géographique au développement local et aux interventions locales en soulignant le rétablissement du patrimoine écologique et la promotion d'emplois « verts », de manière à accélérer le relèvement et le développement, notamment dans les zones qui sont plus stables, mais souffrent de pauvreté chronique. En tant que principal destinataire des ressources du Fonds mondial, le PNUD continuera à mobiliser les ressources des partenaires et de la société civile aux fins d'une lutte efficace contre le sida, la tuberculose et le paludisme, tout en renforçant les capacités nationales.

16. Gouvernance inclusive et état de droit. Le PNUD appuiera les institutions de l'État aux fins d'une gouvernance décentralisée efficace. Pour le secteur public, le renforcement de l'obligation de rendre des comptes et la promotion de la participation des citoyens en tant que cadre général exigera la fourniture d'une assistance technique grâce à des initiatives destinées à renforcer la capacité des États à fournir des biens et des services publics, à créer des systèmes d'élaboration, de suivi et d'évaluation des plans de développement stratégiques, à donner aux pauvres accès aux technologies de l'information et de la communication, et à assurer la transparence des dépenses publiques et des systèmes de gestion financière. Le PNUD soutiendra la capacité des institutions fédérales à mettre en place des mécanismes à même d'assurer une allocation prévisible, transparente et équilibré des ressources du centre entre les États. Il appuiera également les États et le Parlement national, ainsi que les mécanismes sociaux de présentation de comptes, en vue de renforcer la capacité des communautés locales, de la société civile et des organisations de femmes à participer davantage au processus politiques publics, y compris l'élaboration de la Constitution. Le PNUD soutiendra le Gouvernement dans ses efforts en faveur de la création de capacités dans des domaines comme la lutte contre la corruption et les droits de l'homme, notamment la Commission nationale des droits de l'homme et l'application des recommandations de l'Examen périodique universel de 2011. Il renforcera les capacités des institutions policières et judiciaires, y compris les tribunaux formels et coutumiers, le ministère public, les assemblées législatives, les prisons et la police. Il facilitera l'accès à la justice des groupes vulnérables, entre autres grâce à des activités de sensibilisation, au renforcement de l'aide et de la représentation juridiques, et soutiendra l'engagement de poursuites dans les cas de violence sexuelle. On encouragera l'établissement de liens entre la gouvernance locale, l'état de droit, le relèvement et la réinsertion. La responsabilisation politique des femmes, dont en matière de prise de décisions, représentera l'une des principales priorités du programme.

17. Cohésion sociale, consolidation de la paix et dividende de la paix. Les priorités du PNUD dans les domaines de la consolidation de la paix et du relèvement mettront l'accent à la fois sur des éléments matériels et non matériels susceptibles de réduire le risque de conflits locaux violents et de créer un environnement propice à la paix. Les éléments non matériels viseront à combler les lacunes en matière de compétences et de capacités et à promouvoir les partenariats

en vue de renforcer la capacité des entités gouvernementales et non gouvernementales à gérer et à régler des conflits. Le PNUD soutiendra le rétablissement des mécanismes de règlement des conflits locaux, y compris les structures traditionnelles, les conseils de paix locaux et les administrations autochtones. On renforcera le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits. Le dividende tangible de la paix sera versé sous forme d'infrastructures locales, de soutien en matière de subsistance et d'amélioration des services en fonction des besoins. Par conséquent, la sécurité de la population locale et la limitation des armements, la lutte antimines et le déminage, la réinsertion locale des anciens combattants, le relèvement du niveau de vie et la recherche de solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiées qui rentrent demeureront des interventions cruciales. Le PNUD soutiendra l'Autorité régionale pour le Darfour dans la mise en œuvre du document pour la paix de Doha. Il continuera à mettre en place le cadre du relèvement rapide du Darfour, l'accent étant mis sur les activités de stabilisation des communautés locales et de relèvement économique de manière à appuyer la transition des secours au relèvement.

18. **Environnement, énergie, et gestion des ressources naturelles.** Sur la base du plan national d'adaptation, le PNUD renforcera l'appui sensible à l'égalité des sexes qu'il apporte aux institutions nationales et aux partenaires étatiques et non étatiques aux fins de la lutte contre la dégradation de l'environnement et l'amélioration de la gestion des ressources naturelles. Il visera à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience des populations rurales et urbaines aux changements climatiques en multipliant les mesures locales d'adaptation et de réduction du risque. Il soutiendra les programmes destinés à protéger la biodiversité et à améliorer la gestion des zones côtières, à accroître la productivité agricole et à améliorer la gestion des terres arides et la gestion intégrée des ressources en eau. Il soutiendra également l'amélioration de l'accès à l'énergie dans les zones rurales et encouragera l'efficacité énergétique, les technologies et les investissements non polluants et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables.

IV. Gestion, suivi et évaluation

19. Le programme de pays est la propriété nationale. Le PNUD élaborera un plan d'action qui fournira le cadre opérationnel pour le programme de pays. Sous la coordination générale du Ministère de la coopération internationale, l'exécution directe sera la modalité prédominante. Toutefois, le PNUD examinera les possibilités d'exécution nationale par les entités du Gouvernement. Il s'emploiera à utiliser les systèmes nationaux, y compris les systèmes de suivi et d'évaluation du pays, et renforcera la capacité des institutions compétentes en matière d'exécution nationale. Il continuera à utiliser des mémorandums d'accord pour assurer la prise en charge des activités spécifiques par le pays. De même, il recherchera, là où cela est approprié et possible, l'exécution par des organisations non gouvernementales, en fonction de l'évaluation de leur capacité conformément aux règles du PNUD.

20. Le bureau de pays du PNUD au Soudan veillera à disposer de la capacité nécessaire pour la mise en œuvre des nouvelles priorités du programme (telles que l'environnement et l'énergie, le développement du secteur privé, l'emploi, la consolidation de la paix et les technologies de l'information et de la communication). Cela exigera une coopération étroite entre le PNUD et les entités régionales et mondiales en vue de déployer des compétences de haut niveau

cruciales. Au besoin, on aura recours aux modalités de filière rapide pour accroître le rythme et l'efficacité de l'exécution.

21. Le travail dans un contexte fragile, où l'accès aux zones touchées par des conflits est limité, a été l'un des principaux problèmes rencontrés dans l'exécution du programme. Le PNUD trouvera de nouveaux moyens de travailler dans des environnements instables, y compris des arrangements de télé-évaluation et de gestion du programme dans le cadre des missions, ce qui exigera peut-être des partenariats plus étroits avec des fournisseurs locaux, des ONG et des organismes des Nations Unies. Le PNUD comptera des bureaux sur le terrain dotés des capacités nécessaires dans le Kordofan méridional, le Nil bleu, à Abyei, dans le Soudan de l'Est et au Darfour aux fins d'une exécution et d'un suivi efficaces du programme. Le PNUD recherchera la programmation conjointe avec des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux, et contactera des partenaires de développement non traditionnels et le secteur privé là où cela est possible. Il poursuivra sa coopération avec la MINUAD au Darfour et la Force de sécurité intérimaire des Nations Unies pour Abyei.

22. La gestion, le suivi et l'évaluation reposent sur les politiques et procédures qui gouvernent les programmes et les opérations du PNUD, y compris des examens trimestriels des progrès, des examens annuels conjoints et des évaluations du programme et des résultats. Un suivi continu et le retour de l'information seront assurés à tous les stades de la conception et de l'exécution des projets et programmes. Le PNUD veillera à ce que la structure et les ressources ordinaires et opérationnelles du bureau de pays lui permettent d'exécuter et de suivre le programme, et d'assumer ses responsabilités fiduciaires.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Soudan (2013-2016)

Priorité ou objectif national : Croissance économique et développement durable

Produit 1 du PNUAD : Le peuple soudanais, et les jeunes, les femmes et les populations démunies* ont de plus grandes possibilités de travail décent et de subsistance durable et sont mieux protégés contre des secousses extérieures, ce qui réduira la pauvreté. **Indicateur de résultat** : À déterminer. **Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique** : Réduction de la pauvreté et réalisation des OMD. (*à définir en collaboration avec le Gouvernement)

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
Définir des politiques sensibles à l'égalité des sexes, allouer des ressources, prendre en charge l'élaboration et l'exécution des politiques; s'engager en faveur de la stabilisation et de la sécurité des populations locales, cibler les pauvres et les femmes en particulier; mettre en place un système national de suivi et d'évaluation; coordonner l'action des acteurs étatiques qui participent au développement des statistiques	Les autres organismes des Nations Unies et les partenaires soutiendront une croissance économique génératrice d'emplois, l'accent étant mis sur la subsistance des pauvres. Les instituts de recherche et des acteurs civiques conduiront des analyses socioéconomiques destinées à alimenter les politiques.	Créer l'infrastructure critique pour le relèvement des populations touchées par des conflits et des crises; soutenir des stratégies destinées à réaliser les OMD au niveau de la nation, des États et au niveau local; renforcer la capacité des institutions gouvernementales à élaborer des plans axés sur le développement aux niveaux national et infranational. Soutenir des politiques et des cadres qui incitent à une croissance économique génératrice d'emplois, notamment pour les femmes et les jeunes; soutenir l'extension de services financiers durables et le développement d'un secteur financier privé viable, notamment pour de jeunes entrepreneurs; faciliter le transfert de connaissances Sud-Sud; établir des liens entre les problèmes en amont et les aspects de la subsistance durable et du relèvement économique en aval	Indicateurs : 1. nombre de stratégies de réduction de la pauvreté et de réalisation des OMD exécutées; 2. nombre d'entreprises du secteur privé et d'institutions de microfinancement fournissant des services de microfinancement; 3. nombre d'initiatives d'investissement créant des emplois locaux. Niveau de référence : 1. une stratégie nationale a été adoptée; 2. une entreprise fournit des services de microfinancement; 3. aucune. Niveau cible : 1. une stratégie nationale additionnelle et deux stratégies infranationales sont exécutées dans tous les États; 2. à déterminer; 3. à déterminer	1. Amélioration des options en matière de subsistance et des possibilités qu'ont les communautés rurales et urbaines d'accélérer la réinsertion économique, la création d'emplois, le relèvement à long terme et le développement équitable; 2. Les institutions publiques compétentes sont mieux à même d'identifier et d'évaluer les vulnérabilités socioéconomiques et d'examiner les politiques et stratégies connexes à l'appui de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD; 3. L'environnement économique local est plus propice aux investissements des partenaires publics, privés et au développement de manière à garantir une croissance pour tous.	Ordinaires : 2 081,333 Autres : 38 000

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
Produit 2 du PNUAD : Les populations vulnérables aux risques environnementaux et aux changements climatiques deviennent plus résilientes et les institutions compétentes deviennent plus efficaces dans la gestion des ressources naturelles. Indicateur de résultat : À déterminer. Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique : Environnement et développement durable					
Élaborer des politiques et des lois sensibles à l'égalité des sexes dans les domaines des changements climatiques, de l'efficacité énergétique et des faibles émissions de carbone; assurer la coordination dans ces domaines entre les ministères et institutions publiques compétents	Le PNUE apporte un soutien dans les domaines de la gouvernance environnementale, des recherches et des politiques sensibles à l'égalité des sexes sur l'adaptation aux changements climatiques; la gestion intégrée de l'eau; l'énergie pour les ménages, etc.; la société civile sensibilisera le public; le secteur privé créera des partenariats avec le secteur public et adoptera des approches qui tiennent compte des changements climatiques.	Le PNUD soutient le Ministère de l'environnement et du développement physique, le Grand Conseil de l'environnement et des ressources naturelles et le Parlement dans l'élaboration de stratégies, et il apporte une assistance technique pour orienter leur exécution; il aide à établir des liens entre le Gouvernement, la société civile et le secteur privé et des compétences internationales, en particulier grâce à la coopération Sud-Sud; il encourage une approche harmonisée à la réduction du risque et aux conséquences des variations et des changements climatiques.	Indicateur : 1. nombre de stratégies environnementales accompagnées de plan d'action rationnels existantes; 2. nombre de ménages vulnérables, en particulier dirigés par des femmes, qui adoptent des mesures d'adaptation aux changements climatiques; 3. nombre de communautés locales ayant accès à des services basés sur des sources d'énergies renouvelables; 4. nombre d'États disposant d'un système d'alerte rapide opérationnel, y compris des systèmes de préparation aux inondations et aux sécheresses; 5. la politique/stratégie nationale de réduction des catastrophes est adoptée. Niveau de référence : 1. une stratégie nationale accompagné d'un plan d'action; 2. 24 communautés (dans quatre États) ont pris des mesures pilotes en matière d'adaptation aux changements climatiques; 3. l'accès à l'énergie renouvelable est limité; 4. 0 États; 5. Il n'existe pas de politique/stratégie nationale de réduction des catastrophes. Niveau cible : 1. 5 stratégies sont en place; 2. 50 communautés; 3. 50 communautés; 4. 5 États; 5. une politique/stratégie nationale de	1. La résilience des communautés locales aux changements climatiques et les écosystèmes sont renforcés; 2. Les investissements dans l'énergie verte et l'accès des populations vulnérables à des sources d'énergie durables augmentent; 3. La gouvernance environnementale et la gestion locale des ressources naturelles sont améliorées pour assurer un accès équitable et réduire les conflits.	Ordinaires : 2 081,333 Autres : 10 000

Contribution du partenaire gouvernemental	Contributions des autres partenaires	Contributions du PNUD	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources par résultat (milliers de dollars É.-U.)
			réduction des catastrophes est approuvée.		

Produit 4 du PNUAD : Le peuple soudanais, et notamment les populations démunies*, ont un meilleur accès à des services de qualité équitables et durables;
Indicateur de résultat : À déterminer; **Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique** : Élimination de la pauvreté et réalisation des OMD
 (*à définir en consultation avec le Gouvernement)

Le programme national soudanais de lutte contre le sida; le programme national soudanais de lutte contre la tuberculose; le programme national soudanais de lutte contre le paludisme	D'autres organismes des Nations Unies travailleront dans le domaine du VIH/sida conformément à la division du travail d'ONUSIDA; les associations des Soudanais vivant avec le VIH/sida et des Soudanais malades de la tuberculose; le HCR travaillera dans les zones auxquelles il a accès.	Renforcer la capacité des associations locales de personnes vivant avec le VIH/sida à combattre la maladie; gérer le Fonds mondial pour la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et apporter du microfinancement pour des activités génératrices de revenus; organiser des ateliers de sensibilisation à l'intention de personnes vivant avec le sida	Indicateurs : 1. nombre de femmes et d'hommes atteints par des programmes volontaires de soutien psychologique et de tests en matière de VIH; 2. proportion de patients en cours de traitement par rapport aux nombre total de patients qui ont commencé un traitement; 3. nombre de ministères disposant d'un plan d'action pour l'application de la politique relative au VIH/sida sur le lieu de travail; Niveau de référence : 1. 1 % par an; 2. 50 %; 3. un ministère; Niveau cible : 1. 3 % par an; 2. à déterminer; 3. 9 ministères	1. Les institutions gouvernementales sont à mêmes d'élaborer, de suivre et d'évaluer de manière efficace les programmes et initiatives nationaux de lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies.	Ordinaires : 0 Autres : 240 000
---	--	--	---	--	------------------------------------

Priorité ou objectif national : Gouvernance et administration : développer la capacité institutionnelle

Produit 5 du PNUAD : Les institutions de la gouvernance au niveau national, au niveau des États et au niveau local sont renforcés afin de les mettre à même de planifier, exécuter et suivre efficacement leur mandat, notamment les services publics, de manière équitable et en rendant compte de leur action. **Indicateur de résultat** : À déterminer; **Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique** : Gouvernance démocratique

Les politiques du Gouvernement fédéral orientent les États et les autorités locales en ce qui concerne les services décentralisés, et mettent en place des systèmes de lutte contre la corruption; les autorités des États adoptent des systèmes transparents de gestion des dépenses	Les organisations de la société civile (OSC) encouragent la participation des citoyens et engagent le Gouvernement à rendre compte de ses activités; les médias sensibilisent le public à question de la gestion des affaires publiques et de l'allocation des ressources; les	Renforcer le rôle de surveillance du Parlement; soutenir la Commission électorale nationale en vue d'améliorer la gestion du processus électoral, promouvoir le civisme; soutenir les autorités locales pour améliorer la gestion des dépenses publiques; les OSC encouragent la responsabilité sociale; créer des mécanismes administratifs pour renforcer	Indicateurs : 1. nombre d'États mettant en place des mécanismes transparents et responsables chargés d'assurer l'observation des règles gouvernant la gestion des recettes et des dépenses publiques; 2. nombre d'autorités des États et d'autorités locales qui tiennent des consultations sur l'allocation des ressources publiques, les budgets et la fourniture des services avec des	1. Les systèmes intergouvernementaux et les institutions gouvernementales sont renforcés de manière à soutenir la décentralisation aux fins de la fourniture efficace des services, contribuant ainsi au relèvement et au développement à long terme au niveau des États et au niveau local; 2. On a créé	Ordinaires : 2 081,333 Autres : 20 200
---	--	---	--	---	---

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
publiques; développent des plans et des budgets à tous les niveaux; fournissent des services centrés sur les citoyens. L'organe chargé de l'organisation des élections énonce des politiques et gère le processus électoral; les élus s'emploient à renforcer l'obligation de rendre des comptes et assurent la participation des citoyens à la prise de décisions.	donateurs et d'autres organisations internationales apportent un soutien financier à la décentralisation et la création de capacités.	l'efficacité de l'audit et du contrôle des deniers publics; promouvoir un système intergouvernemental aux fins de l'amélioration de l'allocation des ressources et de la répartition des dépenses à l'appui du relèvement et de la fourniture de services à long terme, accompagné du renforcement de la surveillance et des directives politiques fédérales	citoyens et des représentants des OSC; 3. pourcentage de citoyens qui déclarent avoir confiance dans leurs assemblées élues, ventilé par État, par sexe et les par âge. Niveau de référence : 1. aucun État ne dispose d'un tel mécanisme; 2. Un État ; 3. 48 %; Niveau cible : 1. cinq États; 2. à déterminer; 3. 55 %	des mécanismes chargés de rendre des comptes sur les plans public et social afin de rendre l'allocation des ressources publiques, la budgétisation et la fourniture de services plus efficaces pour faciliter le relèvement et le développement. 3. On appuie des examens du processus du cycle électoral et de la constitution en vue d'élargir la participation des citoyens, notamment en ce qui concerne le rôle des principales institutions chargées du contrôle et des assemblées législatives, des médias et des OSC dans les processus politiques.	

Produit 6 du PNUAD : Le peuple soudanais est protégé dans le cadre d'un environnement propice qui garantit l'état de droit, les droits de l'homme et des libertés fondamentales. **Indicateur de résultat** : À déterminer; **Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique** : Gouvernance démocratique

Promouvoir la décentralisation au niveau des États grâce à l'adoption du décret pertinent et à la décentralisation fiscale, et adopter le projet de loi sur l'aide juridique. La Commission des droits de l'homme intervient pour les principaux problèmes des droits de l'homme, y compris la violence à l'égard des femmes.	D'autres organismes des Nations Unies : sensibiliser le public aux questions relatives aux droits de l'homme; coordonner le soutien apporté au niveau de l'infrastructure avec la MINUAD et l'UNISFA. Créer des partenariats avec des associations locales, des ONG et des OSC en vue de fournir une aide juridique aux personnes marginalisées; créer des instituts pour définir le droit coutumier en	Apporter un soutien ciblé en matière d'infrastructures au niveau des États et une assistance juridique gratuite aux personnes marginalisées grâce à la sous-traitance aux OSC/ONG; soutenir la définition du droit coutumier et les recherches connexes pour assurer son alignement sur la législation de l'État et les normes internationales; former et sensibiliser le personnel des principales structures traditionnelles et leur apporter une assistance technique; sensibiliser le public aux droits de l'homme	Indicateurs : 1. pourcentage de localités disposant d'institutions de la justice permanentes et opérationnelles ventilé par État; 2. pourcentage d'hommes et de femmes qui déclarent avoir accès aux institutions de la justice; Niveau de référence : 1. tribunaux : 36 %, police : 50 %, assistance juridique : 9 % des localités de l'État de Kassala; tribunaux : 29 %, police : 95 %, assistance juridique : 14 % des localités au Darfour du Sud. 2. Darfour : 26 % déclarent que l'accès est facile; États de Kassala, de Gedaref et de la mer Rouge :	1. Les institutions de la justice, y compris la justice coutumière et traditionnelle et l'appareil de sécurité au niveau des États et au niveau local fournissent des services de justice et de protection efficaces, opportuns et équitables conformes aux normes internationales. 2. On a accru la disponibilité des services d'aide juridique répondant aux besoins des populations marginalisées et vulnérables pour renforcer la protection des droits fondamentaux et	Ordinaires : 2 081,333 Autres : 11 500
---	---	--	---	---	---

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
	collaboration avec les chefs traditionnels; aligner le droit de l'État sur le droit coutumier. Collaborer avec les principaux acteurs internationaux pour assurer la synergie, obtenir au besoin une assistance technique.	et à l'état de droit; former le personnel des institutions de la justice; souligner la lutte contre la violence à l'égard des femmes (sensibilisation et assistance technique apportée aux principales institutions gouvernementales)	38 % déclarent que l'accès est facile. 3. 0 État. Niveau cible : 1. à déterminer; 2. à déterminer; 3. 5 États	assurer l'accès de tous à la justice. 3. La sensibilisation et l'assistance technique dans le domaine de la violence à l'égard des femmes sont assurées grâce au plaidoyer, aux services d'auxiliaires juridiques, à la réforme judiciaire et à la sensibilisation de la police, du personnel judiciaire et des chefs traditionnels.	

Priorité ou objectif national : Gouvernance et administration; développement économique et social

Produit 7 du PNUAD : Les initiatives du Gouvernement et de la société civile qui encouragent la cohésion sociale, la consolidation de la paix et le pluralisme sont renforcées. **Indicateur de résultat** : À déterminer. **Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique** : Prévention des crises et relèvement

Le Gouvernement identifie et responsabilise des partenaires pour les activités en faveur de la consolidation de la paix; il crée un groupe de travail sectoriel de consolidation de la paix réunissant toutes les parties prenantes; il sert de garant du processus de paix et contribue à sa viabilité en créant un environnement de sécurité propice et les services de base; il facilite l'instauration d'un environnement culturel propice à la diversité, il encourage la cohésion et le pluralisme sociaux dans les centres	L'UNICEF et l'UNESCO soutiennent l'éducation à la paix des jeunes et l'instauration d'un environnement propice à la culture de la paix; le PNUE soutient un cadre de gouvernance économique susceptible d'assurer une gestion inclusive des ressources naturelles; le HCR assure le retour volontaire et durable des réfugiés et personnes déplacées; l'équipe de pays des Nations Unies coopère avec le Gouvernement en coordonnant les activités de consolidation de la paix; la société civile contribue au processus	Appuyer le développement de capacités pour des interventions de tiers grâce au partage de l'analyse de la situation dans les États; apporter aux besoins un soutien financier pour les processus de paix; soutenir les entités gouvernementales qui œuvrent en faveur du règlement des conflits et de la réconciliation	Indicateurs : 1. nombre de mécanismes gouvernementaux et locaux de prévention et de règlement des conflits existants; 2. un système de surveillance des conflits a été établi; 3. pourcentage de femmes participant aux processus locaux de consolidation de la paix et de réconciliation; Niveau de référence : 1. deux mécanismes gouvernementaux de règlement des conflits sont opérationnels; 2. inexistant; 3. 10 %; Niveau cible : 1. six mécanismes gouvernementaux de règlement des conflits sont opérationnels; 2. le système de surveillance des conflits est opérationnel; 3. 25 %	1. On apporte un soutien aux initiatives de consolidation de la paix gouvernementales et locales en vue de promouvoir la stabilité, la réconciliation intercommunautaire et la coexistence pacifique; 2. On a créé ou renforcé des capacités au niveau national, au niveau des États et au niveau local en ce qui concerne la planification et la coordination du relèvement, on veille à la sécurité des populations locales et on surveille les risques de conflits.	Ordinaires : 2 081,333 Autres : 27 868
---	--	---	--	--	---

<i>Contribution du partenaire gouvernemental</i>	<i>Contributions des autres partenaires</i>	<i>Contributions du PNUD</i>	<i>Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles pour les contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat (milliers de dollars É.-U.)</i>
culturels, les médias et les cadres juridiques.	de paix grâce à la sensibilisation, à la formation, à des campagnes conduites parmi la population et au plaidoyer.				
Produit 8 du PNUAD : Le dividende de la paix facilite le retour durable et la réinsertion, ainsi que le relèvement. Indicateur de résultat : À déterminer. Domaine d'intervention correspondant dans le plan stratégique : Prévention des crises et relèvement					
Le Gouvernement soutient le retour durable et la réinsertion en fournissant les services de base; il assure un environnement financier et réglementaire propice au relèvement de la génération de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes.	L'Organisation internationale pour les migrations apporte le dividende de la paix aux communautés locales; l'équipe de pays des Nations Unies collabore avec le Gouvernement dans la coordination du relèvement; le HCR soutient l'insertion socioéconomique des populations déplacées; la société civile et les associations locales soutiennent le retour, la réinsertion et le relèvement en assurant la participation de toute la population, y compris les femmes et les jeunes; les associations locales travaillent en faveur du relèvement avec des comités, en partenariat avec le Gouvernement et l'ONU.	Le PNUD élabore et exécute des programmes de relèvement pour les personnes déplacées, les réfugiés, les personnes rentrées chez elles (y compris les femmes et les jeunes) l'accent étant mis sur le soutien apporté aux solutions transitoires, la garantie d'une subsistance digne et durable grâce à des institutions locales qui encouragent l'identification commune des besoins des personnes, des ménages et des communautés, et qui visent à prévenir les conflits qui ont leur origine dans la répartition inégale des ressources et le sous-développement.	Indicateurs : 1. pourcentage d'anciens combattants démobilisés et de femmes associées à des groupes armés bénéficiant d'un soutien socioéconomique pour la réinsertion; 2. pourcentages des bénéficiaires des systèmes de réinsertion qui continuent après six mois; 3. nombre de communautés locales touchées par des crises dotées d'infrastructures cruciales et des ressources économiques et compétences indispensables, basées sur les priorités identifiées par les populations concernées; Niveau de référence : 1. 31 %; un cadre politique national pour la réinsertion est en place; 3. 70 % dans le Nil bleu et 74 % dans le Kordofan méridional; 3. 15 initiatives locales ont été lancées; Niveau cible : 1 à 3. à déterminer	1. Des solutions durables pour les personnes déplacées et les réfugiés ont été appuyées grâce à des programmes de retour volontaire, de réinsertion économique et de rétablissement de l'infrastructure locale ou du patrimoine des communautés; 2. La stabilité et la sécurité des communautés locales à été améliorée grâce au développement de l'infrastructure locale, à la réinsertion des anciens combattants, à la gestion de la menace posée par les armes légères et les mines terrestres, et par le renforcement de la capacité des autorités locales à fournir des services sociaux efficaces.	Ordinaires : 2 081,333 Autres : 50 207,500